

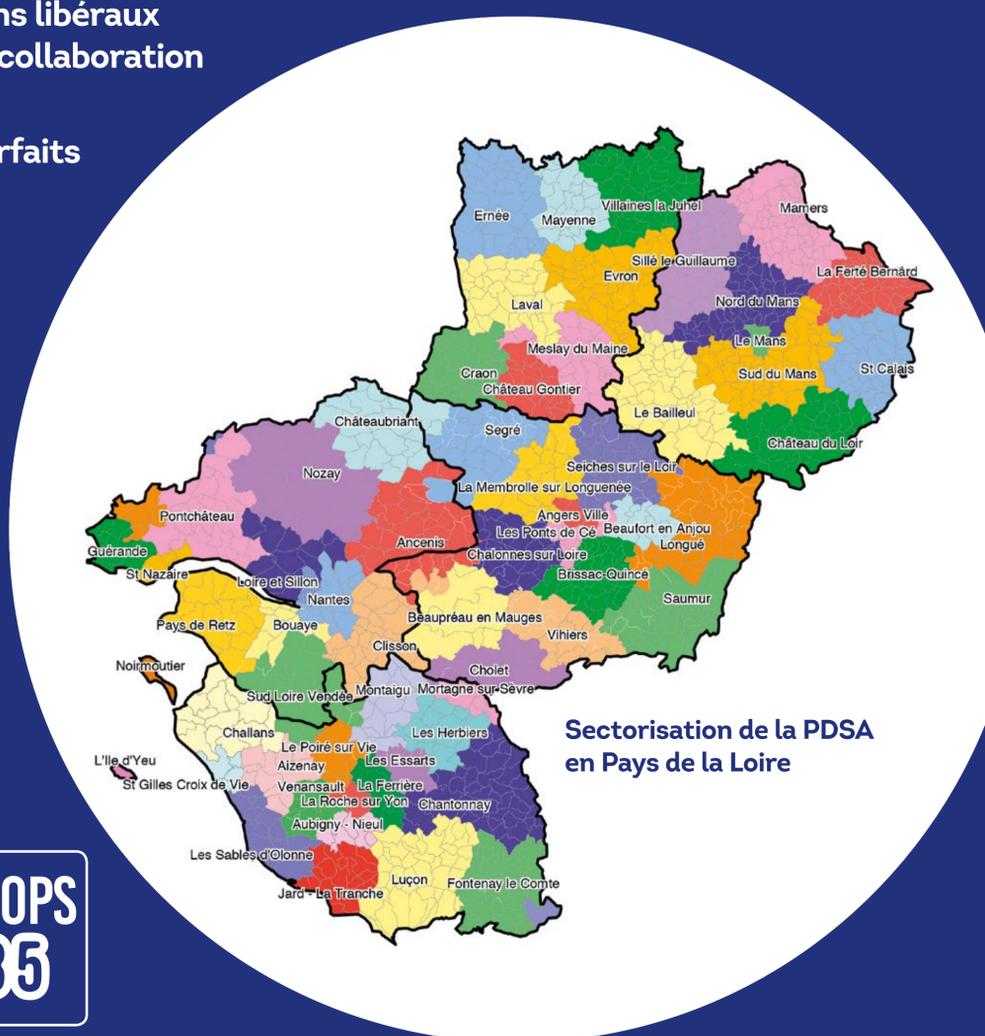
PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

LA **PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES**
(PDSA) EN PAYS DE LA LOIRE
EST GÉRÉE PAR LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
D'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS (ADOPS),
CRÉÉES ET PILOTÉES PAR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES.

Elles organisent :

- la sectorisation, les Maisons Médicales de Garde (MMG) et les médecins mobiles.
- la participation des médecins libéraux à la régulation médicale en collaboration avec les Centres 15.
- La gestion financière des forfaits d'astreinte

Sur les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire, la PDSA est assurée par l'association **SOS MEDECINS**.



Sectorisation de la PDSA
en Pays de la Loire

ADOPS
44

ADOPS
49

ADOPS
53

ADOPS
72

ADOPS
85

SOS MÉDECINS



*La médecine libérale
explore de nouveaux horizons*

**PAYS DE
LA LOIRE**